



AP/CAT (2002) 53

**Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection  
et d'organisation des secours contre les risques naturels et  
technologiques majeurs**

**RESOLUTIONS**

**adoptées lors de la 9ème session des Ministres de  
l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs**

**Île de Bendor, Bandol, France  
3 - 4 octobre 2002**

**Strasbourg, le 5 novembre 2002**

Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection et  
d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs

## **RESOLUTION**

**adoptée<sup>1</sup> lors de la 9ème session des Ministres de l'Accord  
EUR-OPA Risques Majeurs**

**Île de Bendor, Bandol, France  
3 - 4 octobre 2002**

- Résolution pour la mise en œuvre dans une première phase,  
d'initiatives dans le domaine de la prévention des risques

---

<sup>1</sup> A l'unanimité

## **RESOLUTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DANS UNE PREMIERE PHASE D'INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES**

### **LES MINISTRES,**

Considérant la Résolution sur la synergie Euro-Méditerranéenne adoptée lors de la présente session ministérielle,

Tenant compte de la priorité qu'ils ont donné à la contribution que l'Accord doit apporter dans le domaine scientifique et technique au service de la prévention des risques,

Tenant compte des conclusions présentées lors de la réunion du 12 au 14 décembre 2001 à Montpellier dans le cadre du programme « mobilisation de la Communauté scientifique et technique au service de l'amélioration de la gestion des risques, initiée avec le support de la Commission Européenne, DG Recherche, Coopération Internationale, dans lesquelles est souligné l'intérêt du développement d'initiatives dans le cadre de l'Accord portant :

- sur la prévention des risques technologiques à partir de l'établissement d'un site web sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, d'un réseau d'experts sur la prévention des risques Industriels, l'amélioration de la gestion de l'eau dans les bassins hydrographiques, sous l'angle de la quantité et de la qualité de l'eau (Bassin du Danube) et des crues torrentielles dans les pays méditerranéens, en particulier suite à celles qui se sont produites en Algérie en 2001 et à Nîmes en 2002.

### **PRENNENT ACTE ET SE FELICITENT**

- de l'engagement du programme concernant l'analyse comparative des législations existant au niveau euro-méditerranéen et national concernant la gestion des risques, coordonné par le Centre européen de Florival ( Belgique), le Centre européen pour l'évaluation des risques technologiques (TESEC), Ukraine et le Centre européen de Sofia (CSLT), Bulgarie,
- de la rencontre scientifique et technique qui se tiendra à Munich (14-15 novembre 2002), sur la préparation d'initiatives pour l'amélioration de la prévention des inondations dans le Bassin Hydrographique du Danube et du Bassin de la Tisza
- de la rencontre le 23 octobre 2002 à Toulouse , sur la mise en place de réseaux européens d'expertise sur la prévention des risques industriels.

**CHARGENT** le Secrétaire Exécutif en liaison avec la présidence, de prendre contact avec les services compétents de la Commission Européenne, en particulier la Direction Générale Environnement, pour examiner, initier et suivre les coopérations et synergies qui pourraient être engagées pour mettre en œuvre des initiatives.

Ils demandent au Secrétaire Exécutif de présenter un rapport d'exécution de ce mandat pour la prochaine réunion du Comité des Correspondants Permanents.